

Département <b>DOUBS</b>	Arrêté N°115 du Président : Délégation de fonctions du Président en faveur de Monsieur Jean-Louis GAGELIN, 2e Vice-Président, pour remplir les fonctions suivantes : Aménagement du territoire et développement économique
Canton <b>PONTARLIER</b>	
Communauté de Communes <b>Du Grand Pontarlier</b>	

Le Président de la Communauté de Communes,

*VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 22 avril 2026 constatant l'élection de Monsieur Nicolas BARBE en qualité de Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et de l'élection de Monsieur Jean-Louis GAGELIN en qualité de 2e Vice-Président ;*

*Considérant qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;*

## ARRETE

### **Article 1 - Champ de la délégation**

Monsieur Nicolas BARBE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Jean-Louis GAGELIN, en sa qualité de 2e Vice-Président en matière de :

- Aménagement du territoire et développement économique.

Au titre de la présente délégation, Monsieur Jean-Louis GAGELIN peut signer les actes ci-dessous dans la matière susmentionnée :

- ✓ tous les courriers liés à l'instruction (Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de démolir, autorisation préalable d'enseigne ...)
- ✓ Tous les arrêtés, autorisations ou attestations délivrés au titre du CODE DE L'URBANISME, à savoir :
  - o Les attestations attestant la conformité des travaux ;
  - o Les courriers de mise en demeure ;
  - o Tous les arrêtés relatifs aux autorisations et déclarations préalables délivrées au titre du CODE DE L'ENVIRONNEMENT ;
- ✓ Tous les courriers adressés aux administrés ou aux administrations en matière d'espaces verts. ;

- ✓ Tous les courriers liés à la mise en œuvre des actions communautaires prévues dans le Programme d'Orientation et d'Actions du Plan Local de l'Habitat (notamment Opah, Mise en place de la conférence Intercommunale du Logement ...);
- ✓ les certificats administratifs ;
- ✓ les conventions approuvées par l'Assemblée délibérante ;
- ✓ Les courriers adressés administrés, aux administrations, associations et aux acteurs économiques ;
- ✓ Les courriers adressés aux administrés ou administrations en matière d'urbanisme, de gestion foncière, d'habitat-logement, de publicité et d'enseigne ;
- ✓ Les courriers relatifs à la gestion des zones économiques ;
- ✓ Les convocations aux différentes instances ;
- ✓ Les attributions de subventions autorisées par l'assemblée délibérante.

Sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires contraires, la présente délégation emporte pour Monsieur Jean-Louis GAGELIN la possibilité de représenter le Président pour toute manifestation, réunion ou événement liés à la matière énumérée.

**Article 2 - Mise en œuvre de la délégation**

La présente délégation est valable à compter de son entrée en vigueur jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'au retrait de la délégation, quelle qu'en soit la raison.

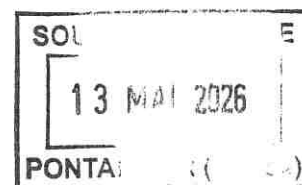
**Article 3 - Modalités d'application**

Tous documents signés par Monsieur Jean-Louis GAGELIN dans le cadre de la présente délégation de fonction devront préciser le champ de la délégation concernée.

**Article 4 - Exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes et Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de Pontarlier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié de manière électronique sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ;
- conservé au registre des actes du Maire ;
- transmis au contrôle de légalité ;
- notifié à l'intéressé.



Fait à Pontarlier, le

12 MAI 2026

Le Président,



Nicolas BARBE

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the printed name "Nicolas BARBE".

Notification à Monsieur Jean-Louis GAGELIN, le 12/05/2026

A handwritten mark in black ink, resembling the number "4", positioned below the notification text.

